

## Procès-verbal du Conseil communal du 20 février 2012 à 20h00

M. Olivier Bonvin, Président, ouvre la première séance de la nouvelle commune de Servion à 20h00. Le quorum est atteint avec 43 Conseillères et Conseillers qui répondent présents sur 50 ; 2 sont absents et 5 sont excusés.

L'ordre du jour est accepté tel quel.

### 1. Communications du bureau du Conseil

M. O. Bonvin rappelle quelques articles du règlement pour le Conseil communal dont l'édition Avril 2002 est distribué en fin de séance. Selon l'article 113, les membres du public présents n'ont pas droit à la parole. Ils se tiennent à l'écart (art. 112). M. O. Bonvin prie également les membres du Conseil qui prennent la parole de se lever (art. 77) et de donner leur nom et prénom.

Le président donne lecture avec regret de la démission du Conseil communal de M. Henri Briant, incapable par maladie de remplir ses obligations. M. H. Briant est également membre du comité des finances.

M. Alves Carlos, suppléant à la Commission des finances, renonce à ce poste qu'il juge incompatible avec ses nouvelles responsabilités professionnelles.

Concernant la votation du 11 mars 2012, le président informe qu'il y aura un seul bureau de vote à Les Cullayes. Les boîtes aux lettres dans les deux localités seront relevées à 11 heures. Pour faciliter le travail administratif, les votants sont encouragés à voter à l'avance par correspondance.

Chacun est prié de remplir et de compléter les fiches personnelles en fin de séance.

### 2. Assermentations

Mme Marie-Odile Kropf rejoint le Conseil communal en tant que première suppléante. Elle est assermentée en même temps que les quatre membres absents lors de l'assermentation du 29 novembre 2011, nommément : Mme Philippa Martin-King, MM. Jean-Claude Chapuisat, Roland Devey et Emmanuel Scaiola.

### 3. Elections :

Sont élus en tant que délégués au **conseil intercommunal AIESM**:

- M. Yves Boand, Les Cullayes
- Mme Nathalie Burnier, Servion
- M. Bernard Burri, Les Cullayes
- M. Pierre Frédembach, Servion
- Mme Elisabeth Henry, Servion
- M. Patrice Jordan, Les Cullayes
- Mme Diana Rego, Servion
- M. Emmanuel Scaiola, Les Cullayes
- M. Christian Stucki, Servion

Sont élus en tant que délégués au **conseil intercommunal SFE** (Association des eaux):

- M. Pierre Fracheboud, Servion
- Mme Ruth Fasel, Les Cullayes
- M. Alfred Gebhardt, Servion
- M. Denys Kaba, Servion
- M. Ernest Niklaus, Servion
- M. Fahrath Rais, Servion
- M. Patrick Steffen, Les Cullayes

M. Raymond Vauthy, Les Cullayes  
M. Daniel Weisser, Servion

Est élu en tant que délégué au **conseil intercommunal des déchets carnés** :

M. Bernard Burri, Les Cullayes  
M. Serge Theintz, Servion (suppléant)

Sont élus en tant que membre suppléants à la **Commission des finances** :

M. Jean-Claude Chapuisat, Servion  
Mme Patricia Girardbille, Les Cullayes

#### **4. Préavis n° 01/2012 – Budget 2012**

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. Antoine Golay.

M. Patrice Jordan demande si une comparaison des frais de fonctionnement a été faite entre les structures d'avant et après fusion. M. Gilbert Cuttelod répond par l'affirmative soulignant que l'objectif de la fusion n'est pas de faire des économies, mais d'offrir à la population le service le mieux adapté à ses attentes, le budget correspond à la réalité en ce qui concerne les charges et les éléments connus. Certains coûts ont été estimés sur des bases indiquées par le Canton et intégrés dans le budget.

Le rapport de la Commission des finances, de même que le préavis municipal, sont acceptés à l'unanimité.

#### **5. Préavis n° 02/2012 – Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2012 – 2016**

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. A. Golay.

Suite à une remarque de M. J.-Cl. Chapuisat concernant le supplément d'un montant de CHF 1 600 000 pour imprévus, M. G. Cuttelod répond que ce chiffre correspond à des dépenses du plan d'investissement. L'expérience a montré qu'il est préférable d'exercer de la prudence et de laisser une certaine marge de manœuvre financière pour le cas de travaux imprévus dans le sous-sol, les canalisations, la station d'épuration, etc. Demander au Canton un complément au plafond d'endettement est une procédure compliquée qui nécessite un minimum de six mois.

M. G. Cuttelod donne réponse à la question de Mme Marlyse Krieg à savoir où se trouve le réservoir Praz Don Abbé, puis fournit un complément d'explications sur l'exploitation de l'eau des deux réseaux auxquels sont associés Servion et Les Cullayes.

M. François Guignet complète les explications avec des données techniques et historiques concernant les réservoirs d'eau, de stockage, les besoins d'alimentation en mètres cube, associés à de futures rénovations qui nécessitent de lourds investissements financiers.

En réponse à la question de M. Denys Kaba à savoir si les eaux usées sont traitées par les mêmes STEP, M. G. Cuttelod répond qu'il y en a deux. Elles font d'ailleurs l'objet d'études de reconstruction car la station d'épuration de Les Cullayes a environ 32 ans, celle de Servion 35 ans. Les projets sont bien avancés, l'un pourrait diriger les eaux usées de Les Cullayes à Lucens, un autre traiterait les eaux usées de Servion à Ecublens (FR) et une troisième solution, préférée par la Municipalité, concerne une reconstruction intégrale de la STEP à Servion, et permettrait d'adresser rapidement une demande au Canton. Une demande de crédit sera soumise au Conseil le 25 juin.

Le rapport de la commission des finances est accepté à l'unanimité avec 2 abstentions. Le préavis municipal est accepté à l'unanimité avec 4 abstentions.

## **6. Préavis n° 03/2012 – Arrêté d'imposition pour les années 2012 et 2013**

M. A. Golay donne lecture du rapport de la Commission des finances. Répondant à une demande de M. D. Kaba concernant la planification de l'arrêté d'imposition et le besoin de la soumettre au Conseil au mois d'octobre, le Syndic décrit la procédure d'application légale, puis explique que, selon les directives du Canton, la décision doit parvenir à la Préfecture, respectivement au Canton, début novembre.

Le rapport de la Commission des finances ainsi que le préavis sont acceptés à l'unanimité.

## **7. Préavis n° 04/2012 – Indemnités du Conseil communal**

M. Serge Theintz, rapporteur pour la Commission des finances, donne lecture du rapport soulignant qu'à l'exception des jetons de présence et de l'indemnité de la secrétaire du Conseil communal, les augmentations proposées ne font que suivre l'évolution du coût de la vie.

Le rapport de la Commission des finances ainsi que le préavis sont acceptés à l'unanimité

## **8. Préavis n° 05/2012 – Indemnités de la Municipalité**

M. S. Theintz donne lecture du rapport de la Commission des finances. Ne contestant pas l'augmentation géographique et démographique de la commune qui implique un travail supplémentaire, M. Jean-Claude Chamorel demande toutefois si les véhicules de la municipalité sont plus économiques que ceux de l'habitant moyen ? M. G. Cuttelod lui répond que, contrairement à la vie civile où il existe des normes pour facturer les kilomètres parcourus, ceux effectués par un membre de la Municipalité dans la région ne sont en général pas relevés. En proposant le montant de CHF 0,65, Servion s'est rallié aux autres communes. Le montant moyen d'un municipal de Servion se situe entre CHF 100-150 par an.

M. Jean-Claude Chapuisat demande pourquoi la rémunération est inférieure à celle de certaines autres communes. M. G. Cuttelod lui répond que la motivation d'un municipal doit être autre que pécuniaire et que la municipalité est d'accord que les montants fixés sont corrects par rapport au travail. Il rajoute qu'il y a également une rémunération horaire qui compense le travail supplémentaire demandé. Cette rémunération ne comprend toutefois aucune gratification, ni de treizième salaire.

Le rapport de la Commission des finances ainsi que le préavis sont acceptés à l'unanimité

## **9. Préavis n° 06/2012 – Autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions**

C'est encore à M. S. Theintz de donner lecture du rapport de la Commission des finances concernant la somme autorisée pour l'achat ou la vente d'immeubles, qui argumente que, vu l'augmentation du coût de la vie, le montant proposé équivaut à une certaine diminution.

En réponse à M. Pierre Frédembach concernant le terme « minime importance » M. G. Cuttelod explique qu'il s'agit de petits montants utilisés par exemple pour un transfert tel l'achat d'un transformateur d'une valeur de quelques milliers de francs ou de l'octroi d'une servitude qui, sans cette autorisation, nécessiteraient un passage devant le Conseil communal.

Le rapport de la Commission des finances ainsi que le préavis sont acceptés à l'unanimité.

## **10. Préavis n° 07/2012 – Autorisation générale en matière de constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations**

M. S. Theintz donne lecture du rapport de la Commission des finances. Il n'y a ni commentaire ni remarque, autant à propos du préavis que du rapport.

Le rapport de la commission des finances ainsi que le préavis sont acceptés à l'unanimité.

#### **11. Préavis n° 08/2012 – Autorisation générale de plaider**

M. S. Theintz rapporte encore pour la Commission des finances soulignant que MM. Adrian Schneider et G. Cattelod ont répondu de manière précise et exhaustive à toutes leurs questions.

Le rapport de la Commission des finances ainsi que le préavis sont acceptés à l'unanimité.

#### **12. Préavis n° 09/2012 – Compétence municipale pour les dépenses imprévisibles et exceptionnelles**

C'est encore M. S. Theintz qui donne lecture du rapport de la Commission des finances. Aucune discussion n'est demandée.

Le rapport de la Commission des finances ainsi que le préavis sont acceptés à l'unanimité.

#### **13. Communications de la Municipalité**

Concernant le télé-réseau, M. G. Cattelod rappelle que ceci ne concerne que le village de Servion. Entre les 29 février et 12 mars, 4 programmes seront supprimés des choix analogiques. Il rappelle que la possibilité existe de brancher un décodeur pour capter les programmes en numérique et que sinon, il est possible, avec un téléviseur moderne, de capter gratuitement en numérique. Les programmes analogiques seront remplacés par 5 chaînes distribuées en haute définition à partir du 29 février. Un tout ménage à ce sujet est à venir.

Le prochain conseil aura lieu le 30 avril. L'annonce correspondante sera indiquée sur le site Internet. En ce qui concerne les anciens préavis et les extraits de procès verbaux ils seront publiés dans une rubrique d'archive.

Mme Monique Ries donne des informations sur la décharge de Les Cullayes, qui sera encore ouverte cette saison avec quelques modifications aux horaires. Ensuite le site sera définitivement fermé et assaini. Elle rappelle encore les horaires de la déchetterie de Servion.

M. Félix Rattin annonce que du bois de cheminée sera disponible, soit déjà coupé en longueurs de 33 cm et fourni dans un sac pour lequel un dépôt de CHF 25.- sera demandé, soit à chercher en stères. D'autres coupes à obtenir en « arbre » de 6 ou 8 mètres seront également possibles. Un tout ménage est à venir.

#### **14. Propositions individuelles et divers**

M. Alfred Gebhardt remarque que par temps glacé, le sol de la déchetterie est impraticable et demande que l'on répande un peu de gravier. Concernant l'ancienne scierie, qui était mise à l'enquête provisoire, elle est délabrée. M. G. Cattelod explique qu'elle a été rachetée et revendue, que des rencontres ont eu lieu avec la police et que le propriétaire a été sommé de la remettre en état, détruisant les abris et autres constructions pour lesquelles il n'y a jamais eu de permission d'enquête provisoire.

M. A. Golay demande si la nouvelle Municipalité va défendre le transit des TL à Les Cullayes. M. G. Cattelod répond qu'une première étape de transports publics, réalisée l'an passé, a mené au projet provisoire à confirmer le 14 mars qui consisterait en une liaison à partir du 14 décembre 2012 de cars postaux entre la gare de Palézieux et la Sallaz transitant par Les Cullayes. Parallèlement, le terminus de la ligne 65 serait prolongé jusqu'au Tropiquarium, mais à des heures décalées par rapport aux cars postaux.

M. Patrice Jordan demande que l'on rétablisse l'éclairage devant les cases postales de la poste maintenant fermée à Les Cullayes.

M. S. Theintz a constaté que la déchetterie était illuminée entre 2h10 et 3 heures du matin et demande que l'on contrôle la lumière.

M. Raymond Vauthy demande la position de la Municipalité par rapport à un abonnement communal au journal Le Courrier. M. G. Cuttelod décrit la démarche de soutien financier qui a été faite par le journal lors de ses problèmes financiers et les raisons de la décision de la Municipalité de refuser l'aide de la commune.

M. P. Frédembach veut savoir si la Commune de Servion a envisagé de taxer les poubelles. Il demande également s'il est possible de connaître le tarif officiel du service de la voirie pour des transports demandés par les habitants. La réponse donnée par M. G. Cuttelod explique l'historique qui a mené au tarif actuel de CHF 80.-. Ceci est appliqué pour l'utilisation jusqu'à une heure du tracteur avec la grosse remorque, service qui comprend également l'assistance de l'employé de la voirie au volant du tracteur. Pour réserver ce service, il suffit d'envoyer un courriel de demande à la commune.

En ce qui concerne les poubelles, le Syndic explique que toute commune vaudoise sera maintenant obligée d'adopter une taxe incitative. La solution préconisée par Lausanne-Région plaît à la Municipalité. C'est un système basé sur l'achat de sacs à ordures de différentes grandeurs qui seraient mis en vente dans le commerce et dans divers lieux officiels. Ledit système aurait l'avantage de lutter contre le tourisme des déchets puisqu'un citoyen aurait le droit de déposer ses ordures ménagères chez n'importe laquelle des communes y participant. L'arrangement serait équitable puisqu'il répartirait les charges en fonction des tonnages de chaque commune. Cependant, cette démarche est encore en état de projet et le Conseil communal aura le droit de l'adopter ou la possibilité de proposer une autre solution en temps voulu.

La séance est levée à 21h50.

Philippa Martin-King pour le Conseil communal